

	EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE BORDEAUX METROPOLE	<i>Délibération</i>
	Séance publique du 7 juin 2024	N° 2024-283

Convocation du 31 mai 2024

Aujourd'hui vendredi 7 juin 2024 à 09h30 le Conseil de Bordeaux Métropole s'est réuni, dans la Salle du Conseil sous la présidence de Madame Christine BOST, Présidente de Bordeaux Métropole.

ETAIENT PRESENTS :


M. Dominique ALCALA, Mme Géraldine AMOUROUX, Mme Stephanie ANFRAY, M. Christian BAGATE, Mme Amandine BETES, Mme Claudine BICHET, Mme Brigitte BLOCH, M. Patrick BOBET, Mme Christine BONNEFOY, Mme Christine BOST, Mme Pascale BOUSQUET-PITT, Mme Fatiha BOZDAG, Mme Myriam BRET, Mme Pascale BRU, M. Eric CABRILLAT, Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE, M. Alain CAZABONNE, M. Olivier CAZAUX, M. Thomas CAZENAVE, M. Gérard CHAUSSET, M. Max COLES, Mme Typhaine CORNACCHIARI, M. Didier CUGY, Mme Laure CURVALE, Mme Béatrice DE FRANÇOIS, M. Stéphane DELPEYRAT-VINCENT, Mme Eve DEMANGE, M. Gilbert DODOGARAY, M. Christophe DUPRAT, M. Jean-François EGRON, M. Olivier ESCOTS, Mme Anne FAHMY, M. Bruno FARENIAUX, Mme Véronique FERREIRA, M. Jean-Claude FEUGAS, M. Nicolas FLORIAN, Mme Françoise FREMY, M. Alain GARNIER, M. Guillaume GARRIGUES, Mme Anne-Eugénie GASPARD, Mme Daphné GAUSSENS, M. Nordine GUENDEZ, M. Maxime GHESQUIERE, M. Frédéric GIRO, M. Laurent GUILLEMIN, Mme Fabienne HELBIG, M. Pierre HURMIC, M. Radouane-Cyrille JABER, Mme Delphine JAMET, Mme Sylvie JUQUIN, Mme Sylvie JUSTOME, Mme Andréa KISS, M. Michel LABARDIN, M. Patrick LABESSE, Mme Nathalie LACUEY, Mme Fannie LE BOULANGER, Mme Harmonie LECERF MEUNIER, Mme Anne LEPINE, Mme Zeineb LOUNICI, M. Jacques MANGON, M. Guillaume MARI, M. Stéphane MARI, M. Baptiste MAURIN, Mme Claude MELLIER, M. Fabrice MORETTI, M. Marc MORISSET, M. Pierre De Gaétan N'JIKAM MOULIOM, Mme Marie-Claude NOEL, M. Patrick PAPADATO, M. Jérôme PEScina, M. Philippe POUTOU, M. Patrick PUJOL, M. Jean-Jacques PUYOBRAU, Mme Isabelle RAMI, M. Benoît RAUTUREAU, M. Franck RAYNAL, Mme Marie RECALDE, M. Bastien RIVIERES, M. Clément ROSSIGNOL-PUECH, Mme Karine ROUX-LABAT, Mme Nadia SAADI, Mme Béatrice SABOURET, M. Sébastien SAINT-PASTEUR, M. Emmanuel SALLABERRY, Mme Brigitte TERRAZA, M. Jean-Baptiste THONY, M. Serge TOURNERIE, M. Jean TOUZEAU, M. Thierry TRIJOULET, M. Jean-Marie TROUCHE, Mme Josiane ZAMBON.

EXCUSE(S) AYANT DONNE PROCURATION :

M. Alain ANZIANI à Mme Véronique FERREIRA
Mme Simone BONORON à M. Guillaume GARRIGUES
Mme Camille CHOPLIN à M. Olivier CAZAUX
Mme Nathalie DELATTRE à M. Patrick BOBET
M. Stéphane GOMOT à M. Maxime GHESQUIERE
M. Gwénaél LAMARQUE à Mme Daphné GAUSSENS
M. Thierry MILLET à M. Fabrice MORETTI
Mme Céline PAPIN à Mme Brigitte BLOCH
Mme Pascale PAVONE à Mme Zeineb LOUNICI
M. Stéphane PFEIFFER à M. Jean-Baptiste THONY
M. Michel POIGNONEC à M. Christophe DUPRAT
M. Fabien ROBERT à M. Jacques MANGON
M. Alexandre RUBIO à Mme Josiane ZAMBON

EXCUSE(S) EN COURS DE SEANCE :

LA SEANCE EST OUVERTE

 BORDEAUX MÉTROPOLE	Conseil du 7 juin 2024	Délibération
		N° 2024-283

**Réaffectation de la subvention octroyée à l'association Pompiers Solidaires -
Décision - Autorisation**

Madame Céline PAPIN présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs,

Par délibération n°2023-629 du 01/12/2023, le Conseil de Bordeaux Métropole a accordé à l'association Pompiers Solidaires une aide exceptionnelle de 30 000 euros, versée le 26 décembre 2023, dans le cadre de son projet « My Water Station », programme d'accès à l'eau potable pour les habitants de Mykolaïv en Ukraine.

Avant l'intervention, Pompiers Solidaires a commandité une étude sur la pollution des sols et de l'eau afin d'analyser la capacité des stations d'épuration d'eau à dépolluer l'eau pour la rendre potable. Cette étude a révélé que les circuits d'urgence d'alimentation en eau sont tous pollués de manière excessive et ne permettent pas une utilisation optimale des stations de purification d'eau. Cette étude a par conséquent remis en cause l'intervention de l'association dans la région de Mykolaïv et l'usage d'unités autonomes de potabilisation.

Pour autant, Pompiers Solidaires, après concertation avec Aide Médicale et Caritative France-Ukraine, partenaire sur ce projet, souhaite continuer de venir en aide aux populations sinistrées. Aussi elle a décidé de proposer une réorientation de son projet initial, sur l'accès à l'eau de l'hôpital pédiatrique de Nikopol, en utilisant un procédé technique d'osmose inverse fabriqué par l'entreprise Girondine Tergys. Ce procédé permettra de fournir de l'eau potable aux 200 personnes admises par jour, au personnel de l'hôpital et à la population environnante, pour un débit journalier estimé à 30m³.

La subvention de 30 000 €, doit ainsi être réaffectée à ce projet d'aide à l'accès à l'eau potable en Ukraine et un avenant à la convention d'objectifs signé.

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir si tel est votre avis adopter les termes de la délibération suivante :

Le Conseil de Bordeaux Métropole,

VU la loi N°2014-773 du 7 juillet 2014 d'orientation et de programmation relative à la politique de développement et de solidarité internationale,

VU la loi N°2016-1657 du 5 décembre 2016 relative à l'action extérieure des collectivités territoriales et à la coopération des autres mers dans leur environnement régional, pour les actions extérieures des collectivités,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.1115-1 à L.1115-7 et L.5217-2, er

VU la délibération n° n°2023-629 du 1^{er} décembre 2023 du Conseil de Bordeaux Métropole

relative à la subvention exceptionnelle à l'association Pompiers Solidaires pour l'accès à l'eau dans la région de Mikolaïv,

VU la convention d'objectifs avec l'association Pompiers Solidaires en date du 8 décembre 2023,

ENTENDU le rapport de présentation

CONSIDERANT la demande de réorientation du projet Urgence Ukraine de l'association Pompiers Solidaires en date du 11 mars 2024,

CONSIDERANT QUE Bordeaux Métropole souhaite exprimer et maintenir concrètement son soutien et sa solidarité avec les victimes du conflit en Ukraine,

CONSIDERANT QUE Bordeaux Métropole peut mener des actions extérieures et notamment, en application de l'article L.1115-1-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, des actions de solidarité internationale dans les domaines de l'eau et de l'assainissement,

CONSIDERANT QUE Bordeaux Métropole a versé la subvention de 30 000 € à l'association le 26 décembre 2023 par mandat n° 2023-58264,

DECIDE

Article 1 : de réaffecter la subvention exceptionnelle initiale au projet en faveur de l'accès à l'eau de l'hôpital pédiatrique de Nikopol,

Article 2 : d'autoriser Madame la Présidente de Bordeaux Métropole ou son représentant à effectuer toutes les démarches à cet effet et notamment à signer un avenant à la convention d'objectifs en date du 8 décembre 2023.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité des suffrages exprimés.

Ne prend pas part au vote : Madame ANFRAY, Madame CORNACCHIARI, Madame GASPARD, Monsieur GIRO, Madame LOUNICI, Monsieur MANGON, Madame PAVONE, Monsieur ROBERT, Monsieur TRIJOLET

Fait et délibéré au siège de Bordeaux Métropole le 7 juin 2024

REÇU EN PRÉFECTURE LE : 13 JUIN 2024	Pour expédition conforme, par délégation, la Vice-présidente, Madame Céline PAPIN
DATE DE MISE EN LIGNE : 14 JUIN 2024	